

1 Identification du produit et de la société

1.1 Identification de la substance ou du mélange

Solutions de bisulfite d'ammonium.

N° article	Dénomination commerciale
5134x	Sulfo-Hubert
5135x	Sulfo-Hubert 10
5103x	Sulfo-Hubert 40

1.2 Utilisation de la substance ou du mélange

Traitement des moûts de raisin (se reporter à la fiche technique).

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

1.3.1 Identification de l'entreprise/compagnie

Erbslöh Geisenheim GmbH
Erbslöhstraße 1 - D-65366 Geisenheim - Germany
Tél : +49 (0) 6722 708-0

1.3.2 Distributeur France

Erbslöh S.A.S.
P.A.E. La Baume - 34290 Servian - France
Tél : +33 (0)4 67 39 29 70

1.4 Numéros d'appel d'urgence France

ORFILA : 01 45 42 59 59
Secours d'urgence : 112

2 Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange selon règlement (CE) N° 1272/2008

Sévère irritation oculaire : Attention - Eye Irrit. - Catégorie 2 - H319
Peut irriter les voies respiratoires : Attention - STOT SE 3 - Catégorie 3 - H335
Information additionnelle : EUH031: Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique (≥ 5%)

2.2 Eléments d'étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 (CLP)

Pictogramme(s)



(SGH07)

Avertissement

Attention

Mentions de dangers

H319 : Provoque une sévère irritation des yeux.
H335 : Peut irriter les voies respiratoires.

Mentions additionnelles

EUH031 : Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique.

Conseils de prudence

P280 : Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage
P261 : Eviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/ aérosols.
P264 : Se laver les mains soigneusement après utilisation.
P271 : Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé
P305+P351+P338 : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P304+P340 : EN CAS D'INHALATION : transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.
P312 : Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

2.3 Autres dangers

Pas de donnée disponible.

Date d'impression	Version:	Date / par:	Page
05.02.2019	001	02/2019 / RL	1 / 5 (suffo_hubert-sds-french-erbsloeh-20190205-001)

3 Composition/information sur les ingrédients

3.1 Substance

Non applicable.

3.2 Mélange

Composition : Solutions aqueuses de bisulfite d'ammonium à différentes concentrations

Synonyme(s) : Hydrogénosulfite d'ammonium

Composant(s) classifié(s) selon le règlement (CE) N° 1272/2008 :

Nom	N° CAS	N° EINECS	Classification (*) R(CE) N° 1272/2008	Teneur en SO ₂ total
Bisulfite d'ammonium [NH ₄ HSO ₃]	10192-30-0	233-469-7	Eye Irrit. 2, H319 STOT SE 3, H335 EUH031	100 à 400 g/l

(*) Libellé des classes et des phrases de danger : voir section 16

4 Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Informations générales

NE RIEN faire ingérer à une personne inconsciente.

En cas d'inhalation

Déplacer et faire respirer la victime à l'air libre. Consulter immédiatement un médecin si difficulté respiratoire.

Si la victime ne respire plus, pratiquer la respiration artificielle et demander d'urgence une assistance médicale.

En cas de contact avec la peau

Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Laver abondamment à l'eau et au savon. Consulter un médecin si irritation persistante.

En cas de contact avec les yeux

Rincer abondamment à l'eau claire en écartant les paupières pendant 15 minutes. Si possible enlever les lentilles de contact si la victime en porte. Contacter un médecin.

En cas d'ingestion

NE PAS faire vomir. Rincer la bouche. Consulter un médecin et lui montrer l'étiquette.

Autoprotection

Penser à se protéger avant de porter secours.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Se reporter à la section 11.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas de donnée disponible.

5 Lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction adéquats

Dioxyde de carbone, poudre, mousse ou eau pulvérisée (brouillard).

5.2 Moyens d'extinction à proscrire

Eviter le jet d'eau bâton.

Tenir compte des risques liés à l'environnement de la zone d'incendie.

5.3 Dangers particuliers

Dégagement de dioxyde de soufre, gaz toxique suffocant.

5.4 Mesures de protection en cas d'intervention

Ne pas laisser se déverser l'eau d'extinction contaminée dans le milieu naturel ou les égouts.

Équipements de protection pour les pompiers : Porter un appareil respiratoire autonome et un vêtement de protection complet contre l'incendie chimiquement résistant.

6 Mesures en cas de fuite accidentelle

6.1 Précautions individuelles et collectives

Evacuer la zone. Eviter la formation d'aérosols. Assurer une ventilation d'air.

Porter un appareil respiratoire autonome et un vêtement chimiquement résistant.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher le déversement du produit dans le milieu naturel et les égouts.

Si le produit s'est répandu dans le milieu naturel ou le réseau des eaux usées, prévenir les autorités compétentes.

6.3 Méthode de nettoyage

Fixer le produit répandu à l'aide d'un composé inerte absorbant (sciure, sable, diatomées) puis récupérer le mélange dans un conteneur adéquat. Laver le résidu à grande eau.

6.4 Autres informations

Voir sections 7, 8 et 13.

Date d'impression	Version:	Date / par:	Page
05.02.2019	001	02/2019 / RL	2 / 5 (suffo_hubert-sds-french-erbsloeh- 20190205-001)

7 Manipulation et stockage

7.1 Manipulation

Assurer une bonne ventilation/aspiration du poste de travail. Eviter la formation d'aérosols.
Eviter le contact avec la peau et les yeux. Eviter de respirer les aérosols.
Se laver les mains avant et après manipulation.
Utiliser l'équipement de protection approprié à ce produit (voir section 8).

Conseils sur la protection contre l'incendie et les explosions

Produit non inflammable. Prendre les mesures de protection habituelles contre les incendies dans la zone de travail.

7.2 Stockage

Entreposer les récipients hermétiquement fermés dans un local frais, sec, bien aéré et à l'abri du soleil.
Prévoir des bassins de rétention adaptés. Ne pas stocker à proximité d'oxydants ou d'acides.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Voir fiche technique.

8 Contrôle de l'exposition et mesures de protection

8.1 Limite d'exposition sur le poste de travail

Limite d'exposition professionnelle : Non définie pour le produit.
Dioxyde de soufre (CAS : 7446-09-5) : VLE (France) = 10 mg/m³ / VME (France) = 5 mg/m³.

8.2 Contrôles d'exposition

a) Contrôles techniques appropriés

Prévoir une aspiration/ventilation suffisante sur le poste de travail.
Se laver les mains avant et après manipulation.

b) Protection respiratoire

Porter un masque à cartouche adaptée au SO₂ si ventilation insuffisante.

c) Protection des mains

Gants de protection résistants aux produits chimiques.

d) Protection des yeux

Lunettes de sécurité avec protections latérales. Eviter le port de lentilles de contact.

e) Protection du corps

Utiliser une tenue de protection résistante chimiquement.

f) Contrôles de l'exposition de l'environnement

Voir sections 6 et 7.

8.3 Mesures de protection complémentaire

Prévoir une fontaine oculaire sur le lieu de travail.

9 Caractéristiques physiques et chimiques

9.1 Aspect

Etat physique : Liquide
Couleur : Jaune pâle
Odeur : Piquante (SO₂)

9.2 Informations importantes pour la santé, la sécurité et l'environnement

Densité : 1.075 à 1.280
SO₂ total : 100 à 400 g/l
pH : 3,5 à 4,5
T°C d'ébullition : Non disponible
Auto-inflammation : Non auto-inflammable
Risque d'explosion : Non explosif
Solubilité dans l'eau : Soluble

10 Stabilité et Réactivité

10.1 Réactivité

Stable dans les conditions normales d'utilisation.

10.2 Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales d'emploi. Au contact d'un acide, dégage du dioxyde de soufre.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Risque de réaction violente avec les acides et les oxydants.

10.4 Conditions à éviter

Stocker à l'abri de la chaleur.

10.5 Matières incompatibles

Acides, oxydants.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Dégagement par chauffage de dioxyde de soufre toxique.

Date d'impression	Version:	Date / par:	Page
05.02.2019	001	02/2019 / RL	3 / 5 (suffo_hubert-sds-french-erbsloeh-20190205-001)

11 Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Toxicité aiguë (orale) : DL50 (orale, rat) = 2300 mg/kg.

Toxicité aiguë (inhalation) : CL50 (inhalation, 4h, rat) > 5.5 mg/l

Corrosion/irritation cutanée

Non classé. Légèrement irritant.

Corrosion/irritation oculaire

Irritation, larmolement. Risque de lésions oculaire graves.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

En cas d'inhalation de SO₂, risque de potentialisation des troubles respiratoires chez les sujets asthmatiques.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Non classé.

Cancérogénicité

Non classé.

Toxicité pour la reproduction

Non classé.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles

Inhalation : irritation, toux, oppression thoracique.

12 Informations écologiques

12.1 Ecotoxicité

Sur les poissons (Brachydanio rerio) : 460 mg/l < CL50/96h < 1000 mg/l.

Sur les microorganismes (Pseudomonas putida) : CE50/17h = 65 mg/l.

DCO = env. 140 mg/g.

12.2 Mobilité

Pas de donnée disponible.

12.3 Persistance et dégradabilité

Le produit ne s'accumule pas car il est dégradé par l'oxygène et le gaz carbonique de l'air.

12.4 Potentiel de bioaccumulation

Pas de donnée disponible.

12.5 Evaluations PBT et vPvB

Cette substance ne répond pas aux critères de classification PBT ou vPvB.

12.6 Autres effets néfastes

En cas de déversement dans les eaux de surface, le produit peut entraîner des effets néfastes sur les organismes vivants.

Le produit peut affecter l'activité des installations de traitement biologiques des eaux usées.

13 Considérations relatives à l'élimination

13.1 Traitement des déchets

Ne pas évacuer dans les installations de traitement biologique des eaux usées. Le produit doit être évacués et traités selon les réglementations nationales et locales en vigueur.

13.2 Traitement des emballages

Les emballages contaminés doivent être évacués et traités selon les réglementations nationales et locales en vigueur.

14 Informations relatives au transport

14.1 Transport terrestre (ADR/RID)

Non classé comme matière dangereuse par la réglementation.

En transport routier, le produit doit être dans un fourgon séparé de la cabine du chauffeur.

14.2 Transport maritime (IMDG) / Transport fluvial (ADNR)

Non classé comme matière dangereuse par la réglementation.

14.3 Transport aérien (IATA)

Non classé comme matière dangereuse par la réglementation.

15 Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au /mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Règlement (CE) N°1907/2006 (REACH) et ses modifications selon R(UE) N°453/2010

Non applicable.

Règlement (CE) N°1272/2008 (CLP)

Produit classé comme matière dangereuse : voir section 2.

15.2 Evaluation de la sécurité chimique

Non réalisée pour ce produit.

Date d'impression	Version:	Date / par:	Page
05.02.2019	001	02/2019 / RL	4 / 5 (suffo_hubert-sds-french-erbsloeh-20190205-001)

16 Autres informations

16.1 Indications de modification

Aucune.

16.2 Libellé des classes et des phrases de danger figurant au paragraphe 3

Eye Irrit. 2 : Irritation oculaire, Catégorie 2

STOT-SE 3 : Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique, Catégorie 3

H319 : Provoque une sévère irritation des yeux.

H335 : Peut irriter les voies respiratoires.

EUH031 : Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique.

16.3 Informations complémentaires

Pour plus d'informations concernant l'utilisation et les caractéristiques techniques de ce produit, consulter les fiches d'emploi et de spécifications disponibles sur notre site internet

Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Elle ne doit être utilisée et reproduite qu'à des fins de prévention et de sécurité.

Les renseignements que contient cette fiche sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit, à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi.

L'attention des utilisateurs est attirée sur les risques éventuellement encourus lorsque le produit est employé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu.

L'énumération des textes législatifs, réglementaires et administratifs, faite dans cette fiche, ne peut être considérée comme exhaustive. Il appartient au destinataire du produit de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit.

Le destinataire du produit doit également porter à la connaissance des personnes qui peuvent entrer en contact avec le produit (emploi, stockage, nettoyage des emballages, interventions diverses) toutes les informations nécessaires à la sécurité du travail, à la protection de la santé et de l'environnement, en leur transmettant cette fiche de données de sécurité.

Date d'impression	Version:	Date / par:	Page
05.02.2019	001	02/2019 / RL	5 / 5 (suffo_hubert-sds-french-erbsloeh-20190205-001)